



**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS MORCENNAIS**  
**SEANCE DU 10 JUILLET 2024**

<b>Délégués en exercice : 22</b>	<b>Délégués présents : 17</b>
<b>Délégués Excusés : 4</b>	<b>dont Pouvoirs : 3</b>
<b>Délégués absents : 1</b>	<b>Votants : 20</b>

**Date convocation : 04 JUILLET 2024**

**Secrétaire de Séance : Nicole DUCOUT**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de juillet, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 04 juillet 2024.

**Présents :**

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Isabelle CANTEGREIL) – Anaïs CADIS (+ pouvoir de Paul CARRERE) — Rose Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN – Claude LABORDE - Daniel BIREMONT (+ pouvoir de Nathalie MOMEN) – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE - Hélène COUSSEAU – Martine GASTON – Jean-Luc DUBROCA - Didier PLANCKE – Nicole DUCOUT - Frédéric PRADERE – Monique DUVIGNAU - Jean-Pierre REMY – Marc GAILLARD.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Paul CARRERE a donné pouvoir à Anaïs CADIS

Isabelle CANTEGREIL a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Nathalie MOMEN a donné pouvoir à Daniel BIREMONT

**Excusés** Yannick VILLATORO

**Absents** : Luc SCOGNAMIGLIO

**N° 79 2024**

**Objet : Participation financière à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement dans les Landes (ADIL40) – ANNEE 2024**

Depuis plus de 30 ans, l'ADIL mène des missions de proximité de conseils en matière d'habitat auprès des élus locaux, du service du public, des acteurs de l'habitat et des locataires en difficulté. Pour maintenir ses actions de proximité, elle a élargi ses lieux de permanences et développé une collaboration avec les Espaces France Services.



Monsieur le Président vous proposera d'apporter un soutien financier d'un montant de **2 115 €** calculé sur la base du recensement de la population de 2021 (soit 9612 habitants \* 0,22 € /habitants).

Après débats,  
Le conseil de communauté à l'unanimité

**ACCEPTE** de verser un soutien financier à l'ADIL d'un montant de **2 115 €** pour l'année 2024 pour l'accomplissement de l'ensemble de ses missions.

**AUTORISE** le Président à signer tout document permettant son exécution

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la participation sont inscrits au BP 2024.

Morcenx-la-Nouvelle le 10 juillet 2024

Le Président,

Le Secrétaire de Séance

Nicole DUCOUT

Jérôme BAYLAC DOMENGETROY



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>*

Copies : chrono – préfecture – perception - Comptabilité – ADIL